



Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal Du VENDREDI 28 OCTOBRE 2022

République Française

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit (28) octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le 22 octobre 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BICHELONNE Pascale, CHAUVE Robert, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire.

ÉTAIT ABSENTE ET REPRÉSENTÉE :

COUBLE Colette représentée par BICHELONNE Pascale

ÉTAIT ABSENTE ET NON REPRÉSENTÉE :

BOSVERT Armelle

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Monsieur Marc JOUBERT, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Fabien PORTENEUVE est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2022
- Informations diverses
- Délibération n°1 : Prolongation d'un poste non permanent au sein de la commune
- Délibération n°2 : Création du grade d'Attaché Territorial
- Délibération n°3 : Voirie forestière – Acquisition de deux parcelles pour création d'une place de dépôt
- Délibération n°4 : Location salle d'activités
- Délibération n°5 : Location pâturages
- Délibération n°6 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
- Délibération n°7 : Tarif horaire de la main d'œuvre pour les travaux extérieurs
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2022 n'appelle aucune observation.

✓ Le procès-verbal du CM du 30 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Informations diverses :

1/ RESEAU EAU-ASSAINISSEMENT

Les travaux sur les réseaux d'eau-assainissement continuent et avancent malgré quelques difficultés techniques rencontrées. Ces difficultés sont gérées au fil de l'eau et nous remercions les propriétaires riverains pour leur patience et leur confiance sur les autorisations données pour l'accès à leur propriété.

2/ COLLEGE SAINT-ANTHEME

Monsieur le Maire a visité l'ensemble du collège de SAINT ANTHEME.

Cet ensemble reste vieillot et est un véritable labyrinthe.

Le Département envisage des travaux notamment sur le plan de l'accessibilité. Il lui semble qu'une autre solution fait partie des possibles : transformer et rénover le bâtiment de l'ancien internat.

3/ MAISON DE RETRAITE DE VIVEROLS

Une réunion s'est tenue à la maison de retraite de Viverols avec les membres de la commission de sécurité : la sous-préfecture, le représentant du SDIS, la commune et les représentantes de la maison de retraite. Entrevoir les solutions envisageables à mettre en œuvre pour répondre aux injonctions préfectorales pour la sécurité nocturne de l'établissement, sur la mise en sécurité du bâtiment et des résidents mais aussi garder le budget de la maison de retraite à l'équilibre.

Afin de respecter ces injonctions, deux solutions sont à l'étude : chiffrer le coût d'un personnel supplémentaire de nuit et chiffrer la perte d'un lit.

Nous restons dans l'attente des chiffrages afin d'évoquer une solution pérenne.

4/ DEMANDE D'ACCES

Un habitant de la rue des dentellières souhaite obtenir une autorisation d'accès pour véhicule motorisé dans les chemins verts et piétons montant au château.

Monsieur le Maire accompagné de son 3eme adjoint ont rendu visite au propriétaire. Une réponse sera faite.

5/ COMMUNAUTE DE COMMUNES D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ

- **Mobilité**

Une réunion Mobilité s'est tenue à Ambert avec les responsables d'Ambert Livradois Forez.

Très peu d'élus ont assisté à la réunion.

Un bilan a été fait sur les différentes initiatives mise en place actuellement notamment sur la ligne Ambert/Montbison (transport à la demande) qui se poursuit sur un an. A noter aucune demande d'arrêt sur St Anthème.

Bus des montagnes : service sans aucune demande sur le secteur (service financé Communauté de Communes d'ALF). Une proposition a été faite par Monsieur le Maire pour un regroupement de la Vallée de l'Ance en direction d'Usson en Forez : cette proposition reste à l'étude.

Également, une proposition sera faite auprès de la Région afin de dévier deux fois par jour le bus de la ligne Craponne/Usson/St Etienne afin de desservir Sauvessanges et Viverols.

- **Schéma Directeur Cyclable Intercommunal**

Dans le cadre de la participation des élus à la construction du schéma directeur cyclable intercommunal – certains élus de Viverols ont participé à la réunion en Visio le lundi 24 octobre 2022.

Réunion très intéressante sur les projets et les aménagements possibles sur notre vallée.

Plusieurs réunions sont prévues afin de continuer ce projet.

- **Conférence des Maires**

La Conférence des Maires a eu lieu en présence du Sénateur et du Député dans le cadre du transfert de la compétence eau assainissement à la Communauté de Communes (Obligation en 2026).

Les élus présents vont déposer un projet de loi modificatif pour obtenir un transfert facultatif et non obligatoire de cette compétence.

En parallèle, de la conférence des Maires, une réunion dans le cadre du transfert de cette compétence s'est tenue à St Anthème.

Objet de la réunion : bilan sur l'évolution des études faites. Tous les documents ont été récupérés dans les différentes mairies. L'étude continue.

Lors de cette réunion, les responsables de Loire Forez Agglo sont venus présentés et expliqués leur prise de cette compétence sur leur secteur.

6/ AFFOUAGISTES

Monsieur le Maire remercie Marc DIBON, Eric PICARD et Robert CHAUVE pour le tri et la mise en lot de la coupe de bois des affouagistes de GORCE/BOUTEYRAS/LE MOULINET.

Un tirage au sort a été fait en Mairie et chaque propriétaire a été loti.

Une relance de l'ONF a été faite pour mise en œuvre de la décision de replanter une parcelle déboisée.

7/ PROCEDURE DE PERIL

Une propriété située dans la rue du Bailly à Viverols est considérée en péril : l'un des murs de l'édifice n'offre pas les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité des tiers circulant dans la rue.

Des courriers ont été adressés au propriétaire et une rencontre avec ces derniers est restée sans succès.

Monsieur le Maire a envoyé un courrier au tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Un jugement en référé a été rendu et un expert nommé est venu sur place afin de constater le problème.

Une intervention urgente va être faite par nos employés communaux : la totalité des frais engagés par la commune devra être remboursée par les propriétaires.

8/ MAUSOLEE

Une délégation de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Clermont-Ferrand est venue à Viverols afin de visiter le Mausolée et sa chapelle.

Cette visite était nécessaire afin de connaître les actions à mener pour la restauration des bâtiments.

Nous restons dans l'attente du mail récapitulatif de la DRAC afin de poursuivre le dossier.

A Noter : des subventions intéressantes peuvent être demandées dans le cadre de la restauration des lieux.

9/ FIBRE

Une grande partie de la commune de Viverols est fibrée.

Il reste le secteur sud de la commune : Pupanin, Plagnols, Pont d'Ance, Moulin des contes, La goutte du bois... Ce secteur devrait être fibré sur 2023.

10/ CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le 26 octobre 2022, à Champétières, le Conseil Départemental du Puy de dôme est venu présenter l'ensemble des projets dans le cadre de leur projection « Horizon 2030 ».

Des projets relatifs au secteur de l'éducation (rénovation des collèges), de la santé, des EHPAD, de la jeunesse principalement.

A noter que l'enveloppe de la subvention FIC des communes va être doublée.

11/ CAMPING DE VIVEROLS

Dans le cadre de notre classement 2 étoiles du camping municipal, une visite s'est faite avec l'organisme instructeur.

Afin de garder nos 2 étoiles, nous devons effectuer des améliorations voir des aménagements.

Une réflexion est menée sur la conservation des deux étoiles.

12/ CONSEIL ECOLE EGLISOLLES/SAILLANT/VIVEROLS

Le premier conseil d'école s'est tenu à Eglisolles le 17 octobre 2022

Effectif à la rentrée : 55 élèves répartis de la manière suivante :

Eglisolles 20 élèves / Saillant 17 élèves / Viverols 18 élèves

13 / SOUS-PREFECTURE D'AMBERT

Une partie des élus de Viverols a accueilli Madame Nathalie VITRAT, Sous-préfète d'Ambert dans la matinée du 28 octobre 2022.

Visite très agréable du centre bourg, de l'esplanade du château et de la mairie.

Ont été abordés les réalisations, les projets, ect....

Nous espérons rencontrer de nouveau Madame la Sous-préfète afin de terminer cette visite qui a été trop courte.

14/ CHEMIN DES ECOLIERS AU BREUIL

Nous rappelons que le revêtement du chemin du Breuil va s'éclaircir au fil de temps.

La plupart des habitants sont ravis des travaux effectués – nos anciens de la maison de retraite peuvent enfin se promener dans toute sécurité.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assistance d'un courrier de remerciements reçu en Maire, courrier écrit par les enfants d'un résident de la Maison de retraite.

Bien évidemment, nous continuerons à embellir l'espace du Breuil pour le bien-être de chacune et chacun.

Délibérations :

1 - Prolongation d'un poste non permanent au sein de la commune

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois

Considérant la nécessité de prolonger l'emploi saisonnier d'Adjoint Technique Territorial, en raison des besoins de la collectivité et en prévision du départ à la retraite d'un agent titulaire pour assurer l'entretien des espaces verts, des voiries et des bâtiments communaux

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de prolonger l'emploi d'Adjoint Technique Territorial, non permanent à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires (35/35^{ièmes}), du 01 novembre 2022 au 30 novembre 2022

Le tableau des emplois est ainsi modifié du 01/11/2022 au 30/11/2022,

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique Territorial

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 4

Nature des fonctions : entretien des espaces verts, des voiries et des bâtiments communaux

Niveau de recrutement : pas de diplôme nécessaire et pas d'expérience requise

Niveau de rémunération : Cadre d'emploi de catégorie C - Echelle C1 - entre indice brut 367 et indice brut 432

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ont été inscrits au budget

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Création du Grade d'Attaché Territorial

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la possibilité de créer un emploi d'Attaché en raison des spécificités de la collectivité, des tâches remplies et pour permettre un avancement de grade.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'Attaché Territorial, permanent à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2022,

- Filière : Administrative
- Cadre d'emplois : Attaché Territorial,
- Grade : Attaché,
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Voirie forestière - Acquisition de deux parcelles pour création d'une place de dépôt

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée ses délibérations en date du 23 novembre 2018 et du 25 janvier 2019 concernant l'acquisition de plusieurs parcelles pour la création de place de dépôts et de retournement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'acquérir les parcelles cadastrées D 122 d'une superficie de 710 m² et D 123 d'une superficie de 1 760 m² appartenant à Madame ESTRADÉ Béatrice
- de fixer le prix d'achat à 0.20 euros par m²
- de mandater Maître Laurence ZILIC-BALAY, Notaire à AUREC SUR LOIRE (Haute-Loire) 5 bis Avenue de la Gare, afin d'établir l'acte d'acquisition de ces parcelles
- que tous les frais, droits et honoraires de cet acte et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront à la charge de la commune
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique d'acquisition, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire dans le cadre de cet achat avec la faculté de subdéléguer au profit de Madame Claire RICHARD, première adjointe de la Commune.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Location salle d'activités

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande faite par Madame Pascale APPAVOUPPOULLE afin de louer la salle d'activités située au-dessus de la salle des associations les mardis après-midi pour y exercer ses entrainements d'escrime

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de louer la salle d'activités à Madame Pascale APPAVOUPOLLE les mardis après-midi pour un montant de 10 euros la séance

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Location pâturages

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été signé une convention de pâturage avec plusieurs agriculteurs ou particuliers concernant des terrains situés sur la commune de Viverols.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de fixer le montant des loyers annuels pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des loyers annuels comme suit :

Mr Cyril HAUTEVILLE : 25 euros

Mr Dominique FULCHIRON : 32 euros

Mr Noël DOMPS : 84 euros

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

6 - Modification des statuts de la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°4, en date du 29 septembre 2022 prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés en annexe.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Tarif horaire de main d'œuvre travaux extérieurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer un tarif horaire de main d'œuvre concernant des travaux effectués par les employés communaux pour le compte de particuliers ou travaux externes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer à 50 euros l'heure du tarif de main d'œuvre dans le cadre mentionné ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres nécessaires correspondant à la prestation effectuée par les employés communaux

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

- Location appartement la poste : nous avons deux dossiers :

- Une jeune femme seule
- Une mère avec 2 enfants

Après discussion des élus, l'appartement est attribué à la famille.

- La maison de retraite a fait une demande à la Mairie afin de faire évoluer le coût de la fourniture des repas par la maison de retraite : Monsieur le Maire fera part de la proposition du conseil à la maison de retraite.

- Une demande de construction d'une terrasse devant un mobile-home au camping a été déposé en Mairie : l'ensemble du conseil donne son accord.

- Dans le cadre de la rénovation d'une maison sur le haut du centre bourg – les propriétaires demandent l'autorisation de la création d'un écoulement de la sortie de leur fosse septique dans le fossé du chemin jouxtant leur propriété – tous les frais liés aux travaux seront à la charge des propriétaires – les élus donnent leur accord.

- Question de Monsieur le Maire : pose-t-on des illuminations à Noël ? OUI

- Demande de l'ONF dans le cadre de la vente de bois non aboutie lors de la vente aux enchères – l'ONF a réceptionné une 2eme offre en dessous du prix de retrait l'ensemble des élus refuse l'offre comme proposé par l'ONF.

- Projet de la pose de panneaux photovoltaïque sur le bâtiment du stade de foot – le conseil ne s'inscrit pas dans la poursuite de ce dossier.

- La brigade du fleurissement va remercier et réunir tous les bénévoles le 26 novembre 2022 à l'occasion d'un apéro dînatoire

Monsieur le Maire clôt la séance.

Prochain conseil municipal le vendredi 25 novembre 2022

Séance levée à 23 h 35

Le Maire, Marc JOUBERT

A blue circular official stamp from the Mairie de Vivendis (Puy-de-Dôme) is overlaid with a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIVENDIS' at the top and 'Puy-de-Dôme' at the bottom, separated by two stars. The signature is a cursive scribble that partially obscures the stamp.